Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261015-TE_CS02_OC26-DE

S3Tec
Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

COMITÉ SYNDICAL 15 octobre 2026

DELIBERATION N°TE CS02
1.1 Marchés Publics

OBJET : OMR – Marché d'assistance financière et juridique dans le cadre du contrat de DSP signée avec PAPREC pour l'UV2R : avenant 1 avec FINANCE CONSULT SAS

M. Ludovic LE SQUER, Vice-Président « Valorisation énergétique » expose :

S3T'ec a contractualisé avec le groupement FINANCE CONSULT SAS et YDES SELARL un marché d'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études et travaux de l'UV2R (25VF64) : Délibération du Bureau syndical en date du 21.01.2026 pour un montant de 57 825 € H.T.
Il s'agit d'apporter une expertise juridique et financière, auprès de S3t'ec dans le cadre du suivi et du devoir de contrôle de collectivité dans le cadre de la Délégation de Service Publique attribuée à la société Paprec Energie 35 et dont l'objet est l'exploitation d'un centre de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'S3T'ec d'intégrer à travers un avenant (en pièce jointe), la mission complémentaire d'actualisation du montant à financer (MAF) et de la rémunération financière (RF). La mission étant de :

- Construire un fichier de suivi du MAF et d'actualisation financière qui deviendra propriété de S3t'ec ;
- De Mettre à jour trimestriellement le MAF et la RF.

Dans l'objectif pour S3t'ec de :

- Le suivi du montant à financer (MAF), le calcul des frais financiers intercalaires en phase de préfinancement, tout au long de la période de travaux jusqu'à la MSI ;
- La projection de la redevance financière à venir, afin de donner à S3t'ec une vision budgétaire long-terme.

Plus-value estimée à € 8 500 H.T, soit 14.7% du montant du marché.

La Commission des Marchés passés en Procédure Adaptée (CMAPA) s'est réunie le Jeudi 15 Octobre 2026 afin de se prononcer sur le projet d'avenant à intervenir avec le groupement FINANCE CONSULT-YDES.

Considérant l'avis favorable de la CMAPA,

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE POSITIONNER SUR L'AVENANT 1 PROPOSE.

ip
Lionel LE MIGNANT
PRESIDENT
20 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261015-TE_CS02_OC26-DE

Au vu des éléments présentés,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- **D'ADOPTER l'avenant 1, tel que présenté,**
- **D'AUTORISER le Président, ou son représentant à signer et notifier l'avenant 1 à intervenir avec le groupement FINANCE CONSULT SAS-YDES pour le marché d'assistance financière et juridique dans le cadre du contrat de DSP signée avec PAPREC pour l'UV2R, ainsi que tous documents s'y afférents.**

Présents : 21
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 23
Nombre de voix pour : 23
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
M. LE MIGNANT Lionel